

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 12-13 (1900-1901)
Heft: 11

Artikel: Musée suisse des photographies documentaires [fin]
Autor: Demole, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-524962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue Suisse de Photographie

, *Omnia luce!*

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

Musée suisse des photographies documentaires.

(Fin.)

L'idée de créer un musée de photographies documentaires revient à M. Léon Vidal, professeur à Paris, qui l'a mise à exécution au commencement de l'année 1894¹. Aujourd'hui ce musée est en pleine voie de développement, et renferme déjà plus de vingt mille documents. Il est entretenu par une association formée d'administrations, de sociétés et d'individus. Le siège social du musée est à Paris, mais celui-ci comprend aussi des sections régionales, françaises et étrangères qui ont pour mission de l'alimenter en localisant les recherches de documents. Ce musée a un champ d'activité excessivement vaste, il est en quelque sorte universel ; non seulement parce qu'il recueille les documents concernant notre planète, mais aussi ceux de notre système solaire et même tous les documents astronomiques. Universel aussi parce qu'il accepte en somme tous les documents pour si peu que la photographie s'y trouve mêlée. C'est ainsi qu'un ouvrage de philologie, d'histoire ou de littérature, prend sa place dans le musée

¹ *Bulletin de l'Association des photographies documentaires*, Paris, 1896.

comme document, non point à cause du texte qui est purement typographique, mais pour les illustrations, si elles sont à base photographique. Cette double universalité, la première tout au moins, paraît excessive; nous préférons de beaucoup comme musées ceux qui renferment les objets d'un seul pays et même d'une seule région; si le musée des photographies documentaires de Paris peut-être pris comme modèle pour l'organisation, la direction et la méthode de classification qu'il emploie, nous pensons que le champ d'activité en est singulièrement vaste et qu'il se passera bien du temps avant qu'il puisse renfermer des séries assez complètes pour les besoins de l'étude.

Le musée Suisse des photographies documentaires aura des visées moins grandioses, et ne renfermera que les photographies d'objets trouvés ou fabriqués en Suisse, comme aussi celles de la faune et de la flore de ce pays.

Le plus ancien de ces objets est à coup sûr la portion de la terre que recouvre notre petit pays. En fouillant le sol nous trouvons les diverses couches successivement assises lors de la formation de notre planète. Dans quelques-unes de ces couches apparaissent des restes fossiles témoignant qu'à un certain âge du monde la vie y est apparue. Les documents que nous recueillerons ici sont du domaine de la géologie, de la minéralogie et de la paléontologie. L'étude de la surface du sol appartient à la géographie, à la géodésie et à la topographie, toutes sciences pour lesquelles le document photographique peut être excellemment mis à contribution. Puis nous arrivons aux plantes et aux animaux, disparus ou existants, et nous nous trouvons enfin en face de l'homme, de son passé si lointain déjà et de ses multiples productions à tous les âges de sa vie. Si l'on est partisan du transformisme, rien dans la nature ne doit être négligé, et le moindre objet prend de l'importance, mais l'étude du squelette humain et celle des manifestations de

la vie de l'homme sont bien d'entre les plus captivantes, car elles se rattachent aux questions si poignantes de l'origine de l'homme et de ses destinées. Si l'homme a revêtu une autre forme que celle actuelle, quel était alors le degré de son intelligence et quelles manifestations en a-t-il laissées? et pareillement, si grâce à des changements de milieux qu'il est possible de prévoir, la forme humaine se modifie encore dans l'avenir, notre âme en subira-t-elle le contre-coup et le transformisme, sera-t-il aussi bien moral que physique? Et s'il y a corrélation entre ces deux évolutions, on peut se demander avec anxiété si nous marchons vers l'épanouissement de notre esprit et de notre corps, ou si tout au contraire nous en avons dès longtemps dépassé l'apogée qui était peut-être le temps de la Grèce? Ces questions et bien d'autres intéressent les musées et tout particulièrement le musée des photographies documentaires.

* * *

Jusqu'ici, nous avons opposé le document à l'objet, le premier devant au besoin remplacer le second. Il nous reste à établir les qualités qui rendront le document utilisable.

Le document photographique doit être le contraire d'une œuvre d'art, c'est-à-dire qu'il doit être exact. Exact comme formes et exact comme dimensions.

En petit, il représentera l'objet avec toute sa valeur graphique et à une échelle connue. On arrive à ce résultat d'une façon fort simple. A-t-on par exemple à photographier un monument, on place au pied du mur et bien en évidence une simple canne d'une longueur connue; la relation entre la longueur de la canne et celle du bâtiment se trouve alors toute donnée sur la photographie. Si l'objet est petit on peut le reproduire grandeur naturelle ou à une échelle qu'il est très facile de déterminer. L'objet présente-

t-il plusieurs plans, on fera usage avec avantage d'un appareil stéréoscopique pour rétablir postérieurement la vision en relief. Le document photographique peut affecter des formes diverses. Si c'est une épreuve sur papier, elle ne sera pas collée, mais paraffinée des deux côtés pour la préserver du contact de l'air, puis conservée sous enveloppe.

Le musée contiendra également des clichés typographiques à base photographique, sur zinc ou sur cuivre, des clichés de photogravure ainsi que des phototypes ou négatifs sur verre ou pellicules, et des tirages de toutes ces matrices comme aussi des photocollographies. La question de conservation est résolue pour ce qui touche aux matrices sur métal, sur verre et sur gélatine. Quant aux épreuves sur papier, si elles ont été préparées convenablement et enduites comme nous l'avons dit tout à l'heure, la durée en sera probablement aussi longue que celle du papier lui-même.

* * *

La classification d'un musée des photographies documentaires présente de réelles difficultés. En effet, on se trouve en présence d'un nombre immense de documents et ces documents peuvent s'accroître plus tard d'une infinité d'autres dont on ne peut à l'avance prévoir le nombre ni la nature. Il faut donc que la méthode de classification, tout en restant simple et facile, soit à même d'embrasser absolument tous les documents nouveaux et imprévus qui surgiraient par la suite.

M. Joseph Vallot avait été chargé par la direction du musée des photographies documentaires de Paris d'étudier une méthode de classification, et celle qu'il avait proposée, la classification iconographique générale, semblait réunir bien des avantages. Depuis lors, il s'est produit en Europe un grand mouvement en faveur d'une classification

employée aux Etats-Unis et connue sous le nom de classification décimale ¹. Le musée des photographies documentaires n'a pas cru pouvoir mieux faire que de l'adopter, suivant en ceci l'exemple d'un nombre très grand de bibliothèques ; en voici les principes généraux :

Tous les documents sont répartis en dix classes :
0. Ouvrages généraux. — 1. Philosophie. — 2. Religion. — 3. Sociologie. — 4. Philologie. — 5. Sciences. — 6. Sciences appliquées. — 7. Beaux-Arts. — 8. Littérature. — 9. Histoire. Chacun de ces chiffres se nomme *indice*. Chaque classe est répartie en dix divisions, accompagnées chacune aussi d'un indice, que l'on fait précéder de l'indice de la classe. Ainsi, par exemple, on aura pour la classe des sciences : 50. Ouvrages généraux. — 51. Mathématiques. — 52. Astronomie. — 53. Physique. — 54. Chimie. — 55. Géologie. — 56. Paléontologie. — 57. Biologie. — 58. Botanique. — 59. Zoologie.

A son tour, chaque division est divisée en dix sections, indexées suivant la même méthode. Ainsi la zoologie est divisée comme suit : 590. Ouvrages généraux. — 591. Zoologie physiologique. — 592. Invertébrés (généralités). — 593. Protozoaires. Radiés. — 594. Mollusques. — 595. Articulés. — 596. Vertébrés (généralités). — 597. Poissons. Batraciens. — 598. Reptiles. Oiseaux. — 599. Mammifères.

Les divisions peuvent à leur tour être subdivisées indéfiniment, mais toujours dix par dix, en ajoutant chaque fois un chiffre. A-t-on, par exemple, à classer un *lion*, on aura, d'après ce qui précède : Sciences, 5. — Zoologie, 9. — Mammifères, 9. — Ongulés, 7, soit 5997.

Le nombre 5997 représentera l'*indice* de la division où devra être classé le lion. Le côté ingénieux de cette classification réside dans la division en dix qui permet d'employer

¹ Decimal Classification and Relativ Index for Libraries, Clippings, notes, etc., by Melvil Dewey.

des chiffres et d'exprimer les indices par des nombres. L'ouvrage de M. Dewey que nous avons cité, renferme des subdivisions assez nombreuses pour qu'on puisse classer méthodiquement à peu près tous les sujets. Pour les parties où les subdivisions ne sont pas poussées assez loin, l'Institut international de bibliographie, établi à Bruxelles, comble les lacunes au fur et à mesure des besoins, d'accord avec des spécialistes qui classent les matières dont ils ont une connaissance plus particulière.

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de l'application pratique de cette méthode, mais nous pensons qu'il n'est guère possible d'en supposer de plus simple pour le but poursuivi.

* * *

La *Revue suisse de photographie* deviendra tout naturellement l'organe du nouveau musée. Chaque semestre, ou plus fréquemment, elle publiera régulièrement les fiches documentaires, sur lesquelles seront groupés les numéros se rapportant au même sujet avec l'indication de ce sujet et le nom du donateur. Ces fiches seront alors découpées et de suite classées dans le catalogue que chaque abonné pourra établir. De la sorte, non seulement le musée sera à tout instant classé, mais encore le catalogue se trouvera constamment, et au fur et à mesure de son développement, entre les mains de tous ceux qu'il peut intéresser.

Tel sera le musée suisse des photographies documentaires. Nous pensons que la création en est possible et que le recrutement des documents se fera sans grandes difficultés. L'essentiel est de posséder un local et nous espérons vivement qu'un emplacement sera réservé à cet effet dans le futur musée des Casemates. D'ici à peu de temps nous comptons provoquer la fondation d'une société dont le but

sera de réaliser le programme que nous venons d'esquisser. D'ici là nous serons très heureux de recevoir l'adhésion des personnes que le sujet pourrait intéresser.

E. DEMOLE.

P. S. — Jusqu'à ce que l'association suisse du musée des photographies documentaires soit régulièrement constituée, nous avons entrepris de faire la photographie de tous les immeubles situés à Genève et qui sont destinés à être démolis.

Nous serions heureux que quelques-uns de nos lecteurs voulussent bien en faire autant pour les autres villes suisses et en vue du musée projeté, car la fureur de démolition est entrée dans une période aigüe.

